

Groupe de contact

36 rue Pierre Sépard 75009 Paris

Le Secrétaire Jacques Sédat : j.sédat@wanadoo.fr

Lettre collective du Groupe de contact qui réunit les principales associations psychanalytiques de la France aux sénatrices et aux sénateurs du Sénat

Le 17 novembre 2025

Objet : Contestation de l'amendement excluant le remboursement des pratiques inspirées de la psychanalyse par l'Assurance maladie

Madame la sénatrice Guidez,
Madame la sénatrice Vermeillet,
Monsieur le sénateur Canévet,
Madame la sénatrice Jacquemet,

Nous nous permettons de vous écrire pour contester l'amendement visant à exclure les pratiques s'inspirant de la psychanalyse des financements de l'Assurance maladie. Cette décision nous paraît préjudiciable tant sur le plan de la santé publique que de l'équité d'accès aux soins psychiques.

La psychanalyse, lorsqu'elle est indiquée, répond aussi à des souffrances psychiques profondes, chroniques ou résistantes à d'autres approches. Elle s'inscrit dans le parcours de soins, notamment en complément d'approches brèves, et bénéficie d'un corpus clinique et historique important, d'écoles universitaires, et d'un encadrement professionnel strict. Les psychothérapies psychanalytiques et les thérapeutiques qui s'appuient sur les théories psychanalytiques sont utilisées dans bien des institutions avec des patients ne relevant pas de la psychanalyse traditionnelle, et ont montré leur efficacité, aujourd'hui attestée par de nombreuses études françaises et internationales (voir le document en **pièce jointe** qui en fait état). Exclure les approches psychanalytiques des financements publics créeraient des soins à deux vitesses, réservant cette prise en charge aux seuls patients pouvant la financer, alors que les troubles psychiques touchent toutes les classes sociales et ont des conséquences majeures sur la vie personnelle, familiale et professionnelle.

Sur le plan économique, le non-accès à des soins adaptés augmente les coûts indirects:

arrêts de travail prolongés, recours répétés aux urgences, consommation médicamenteuse au long cours. Par ailleurs, la diversité des approches psychothérapeutiques est un atout: elle permet d'ajuster le traitement à la singularité du patient, conformément au principe de liberté de choix et aux recommandations de bonne pratique fondées sur l'alliance thérapeutique.

Le risque est grand de voir l'offre de soins en hôpital de jour et dans les institutions sanitaires et médicosociales se réduire de façon significative, avec les conséquences préjudiciables aux patients et à leur famille.

Nous vous demandons de reconsidérer cet amendement qui a comme but d'exclure une méthode centenaire pour en favoriser d'autres et de remettre en cause les financements publics de la santé mentale dans une large part.

Dans l'attente de votre engagement en faveur d'une politique de santé mentale inclusive et fondée sur la pluralité des soins, nous vous prions d'agréer, Madame le Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre haute considération.

Les associations-membres du Groupe de contact qui soussignent cette lettre

Analyse freudienne

Association lacanienne internationale
(A.L.I.)

Association psychanalytique de France
(A.P.F.)

Cercle freudien

École de psychanalyse Sigmund Freud
(EpSF)

Espace analytique

École de psychanalyse des Forums du
Champ lacanien (E.P.F.C.L-France.)
Fédération Européenne de Psychanalyse et
École Psychanalytique de Strasbourg

Quatrième Groupe

Société de psychanalyse freudienne (S.P.F.)

Société psychanalytique de Paris (S.P.P.)

Société psychanalytique de Recherche et
de Formation (S.P.R.F.)